

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Paluel-Difficultes-d-organisation-et-retard-dans-les-travaux-l-alimentation-electrique-du-reacteur-1-coupee-un-peu-trop-longtemps>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Paluel : Difficultés d'organisation et retard dans les travaux, l'alimentation électrique du réacteur 1 coupée un peu trop longtemps**

14 août 2020

## **France : Paluel : Difficultés d'organisation et retard dans les travaux, l'alimentation électrique du réacteur 1 coupée un peu trop longtemps**

**Début août 2020, des travaux doivent être faits sur un des deux transformateurs qui fournit de l'électricité au réacteur 1 de la centrale de Paluel (Normandie). L'Autorité de sûreté nucléaire accorde à EDF une autorisation exceptionnelle, mais sous conditions. En effet, un réacteur nucléaire doit en permanence avoir ses deux sources électriques externes fonctionnelles, l'une pouvant prendre le relai de l'autre en cas de problème. EDF n'ayant pas terminé les travaux dans les délais autorisés, l'exploitant nucléaire n'a pas respecté les conditions imposées par l'autorité de sûreté. Le réacteur 1 est resté plus longtemps qu'il n'aurait dû privé de sa seconde source d'alimentation électrique en raison des difficultés de l'exploitant à réaliser ses chantiers comme prévu initialement.**

### **Ce que dit EDF :**

**Déclaration d'un événement significatif de niveau 1 sur l'échelle INES, du fait du non-respect d'une autorisation de modification temporaire des spécifications techniques d'exploitation**

Publié le 14/08/2020

Le 02 août 2020 à 00h15, l'unité de production n°1 est connectée au réseau national d'électricité. Le transformateur auxiliaire, qui sert à l'alimentation autonome de l'unité de production, est mis hors tension dans le cadre d'une modification temporaire des spécifications techniques d'exploitation, permettant de réaliser des travaux sur la ligne électrique externe principale de l'unité de production n°3, à l'arrêt pour maintenance. La modification temporaire prévoit la réalisation d'activités de

maintenance sur le transformateur.

Le 07 août 2020 à 18h09, l'ensemble des activités prévues sont réalisées. Les documents autorisant la réalisation des interventions principales sur la ligne électrique sont rendus à l'exploitant, mais pas ceux portant sur les opérations de maintenance annexes. Le transformateur auxiliaire ne peut pas être remis en service. A 19h15, l'ensemble des documents est rendu, les opérations de remise en service du matériel sont lancées.

Le 08 août 2020 à 01h20, le transformateur auxiliaire est remis sous tension. La non-remise au même moment, de l'ensemble des documents permettant la remise en service du matériel, constitue un écart aux prescriptions de l'autorisation de modification temporaire des spécifications techniques. La Direction de la centrale nucléaire de Paluel a donc déclaré auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire, un événement significatif de sûreté au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 8. A tout moment, l'unité de production disposait de sources électriques de secours disponibles, l'événement n'a pas eu d'impact sur la sûreté du réacteur.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-paluel/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-de-niveau-1-sur-l-echelle-ines-du-fait-du-non-respect-d-une-autorisation-de-modification-temporaire>

---

## Ce que dit l'ASN :

### **Non-respect d'une mesure compensatoire liée à une modification temporaire des règles générales d'exploitation**

Publié le 19/08/2020

Centrale nucléaire de Paluel - Réacteurs de 1300 MWe - EDF

Le 11 août 2020, EDF a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect d'une mesure compensatoire liée à une modification temporaire des règles générales d'exploitation.

Les règles générales d'exploitation sont un recueil de règles approuvées par l'ASN qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation et les prescriptions de conduite associées. Des aménagements temporaires de ces règles peuvent être accordés à l'exploitant sous réserve de la mise en œuvre de mesures compensatoires.

**Les réacteurs nucléaires sont alimentés par le réseau électrique externe, à travers deux transformateurs indépendants : un transformateur dit « de soutirage » et un transformateur de secours dit « auxiliaire ».**

**Lorsqu'un réacteur est en fonctionnement, le transformateur de soutirage et le transformateur auxiliaire doivent être disponibles en permanence.** Afin de pouvoir réaliser des **opérations de maintenance sur le transformateur auxiliaire du réacteur n° 1 en parallèle de travaux de rénovation sur la ligne électrique externe principale du réacteur n° 3**, l'exploitant a obtenu l'autorisation de modifier temporairement les règles générales d'exploitation du réacteur n° 1 pour **autoriser la mise hors service du transformateur auxiliaire**. Cette opération était **autorisée sous réserve, notamment, que les travaux sur le transformateur auxiliaire ne durent pas plus longtemps et n'augmentent pas le délai durant lequel cette voie d'alimentation électrique de la centrale n'était pas disponible.**

**Le 2 août 2020, le transformateur auxiliaire du réacteur n° 1 de la centrale nucléaire de**

**Paluel a été mis hors tension. Lorsque les travaux de rénovations sur la ligne externe principale du réacteur n° 3 se sont terminés, le 7 août 2020, le transformateur auxiliaire n'a pas pu être remis sous tension, les travaux de maintenance le concernant n'étant pas achevés.** Il a été remis en service avec un retard de quelques heures.

Cet écart n'a pas eu de conséquence sur le personnel et l'environnement. Néanmoins, **en raison de l'augmentation du délai pendant lequel l'une des alimentations électriques externes du réacteur n° 1 était indisponible, cet événement a été classé au niveau 1** de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-d-une-mesure-compensatoire-liee-a-une-modification-temporaire-des-RGE>